

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 37 (2007)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les six cachotteries du Conseil fédéral

Le Conseil suisse des aînés rappelle au gouvernement que tout ne va pas comme sur des roulettes pour les seniors. Bien des écueils subsistent sur leur parcours.

En lisant le rapport optimiste du gouvernement sur l'intégration des seniors, le Conseil suisse des aînés (CSA) a eu le hoquet. Bien sûr, le Conseil fédéral est bien intentionné. Mais passer en revue les conditions de vie des retraités et «oublier» de consulter les premiers concernés, voilà qui ressemble fort à du paternalisme. L'association faîtière des personnes âgées – qui représente 220 000 membres – a immédiatement réagi en dressant un petit inventaire de ce qui dysfonctionne dans le système suisse. Les commentaires de la vice-présidente, **Christiane Jaquet-Berger**, sur les six doléances des seniors.



Florian Cella

1. Quatre retraités sur dix n'ont pas de deuxième pilier et ne vivent qu'avec l'AVS.

Christiane Jaquet-Berger: «Ne nous laissons pas tromper par les images publicitaires sur les

quelles des aînés en pleine forme jouent au golf ou sourient sous les cocotiers. Dans la réalité, nombre d'entre eux vivent difficilement, sans deuxième pilier. L'AVS devrait couvrir leurs besoins de base. Ce principe élémentaire est d'ailleurs inscrit dans la Constitution. Malgré cela, le Conseil fédéral ne se soucie presque pas d'eux dans son rapport.»

2. Les couples de rentiers sont discriminés par les impôts.

C.J.-B.: «Le Parlement a récemment fait un excellent travail pour introduire l'égalité de traitement fiscal entre les couples mariés et les couples de concubins. Pourquoi n'a-t-il pas appliqué ce principe aux rentiers? Les couples actifs avec deux salaires sont désormais imposés plus équitablement. Il faudrait prévoir la même chose pour les couples de retraités avec deux rentes.»

3. Les retraités ne sont pas consultés sur la gestion du deuxième pilier.

C.J.-B.: «Une grande partie de la fortune des institutions de prévoyance professionnelle appartient aux rentiers. Or dans les comités paritaires qui gèrent ces fondations, il n'y a au mieux qu'un seul retraité, parfois confiné au

rôle d'alibi! La plupart du temps, il n'y a aucun représentant des aînés. C'est choquant.»

4. Les personnes de plus de 70 ans sont exclues de certaines instances.

C.J.-B.: «Le Conseil fédéral dit souhaiter une intégration plus grande des personnes âgées dans la vie sociale du pays. Joli discours! Dans la pratique, les aînés se retrouvent éjectés de certaines commissions et exclus de mandats politiques pour raison d'âge. Au mépris des règlements, on les prie de céder la place aux jeunes et ils s'exécutent souvent sans dire un mot. Une telle exclusion a failli se produire à la Commission fédérale qui s'occupe de l'AVS. Le Conseil suisse des aînés s'est indigné juste à temps et a obtenu in extremis qu'un représentant de 70 ans reste dans ce cénacle influent.»

5. L'informatique menace l'intégration sociale des aînés.

C.J.-B.: «Dans notre société informatisée, celui qui ne sait pas se débrouiller sur un ordinateur se trouve mis de côté. Et celui qui ne parvient pas à chercher une information ou à communiquer sur internet est

souvent considéré comme largué. Plusieurs associations ont mis sur pied des formations pour que les aînés apprennent à utiliser ces outils informatiques. Le Conseil fédéral ne propose malheureusement aucune stratégie pour faciliter ces cours ou pour développer la lutte contre la fracture numérique.»

6. Les seniors ne veulent pas monnayer l'entraide.

C.J.-B.: «Le conseiller fédéral Pascal Couchebin a récemment proposé que les seniors en bonne santé apportent des soins à leurs congénères moins bien lotis. En compensation, ils recevraient ce qu'il a appelé des *Bons de temps de travail*. Autrement dit, en échange de ces bons qu'ils auraient gagnés, ils obtiendraient des prestations de soins pour eux-mêmes lorsqu'ils en auraient besoin. Nous avons mené un sondage auprès de 75 organisations de seniors en Suisse. La réponse a sifflé comme une gifle: 78% des sondés ont désapprouvé cette idée. Ils ont été scandalisés que le Conseil fédéral veuille rentabiliser une offre spontanée et solidaire d'entraide et dévooyer ainsi le sens du bénévolat. Ils ont eu la fâcheuse impression d'être utilisés.»

Nax pour les champions de la glisse

Les lattes sont aiguisees et l'équipement de ski fin prêt. Ne reste plus qu'à choisir une destination. Les Alpes valaisannes vous tentent, mais Zermatt est vraiment trop loin et Verbier trop cher... Pourquoi pas Nax? Située à 1900 m d'altitude sur les pentes du Mont-Noble, cette petite station familiale n'est qu'à vingt minutes de Sion par la route de Bramois. Elle offre un panorama à couper le souffle. De plus, cette année, les remontées mécaniques de Télé-Mont-Noble lancent une opération de charme auprès des aînés dès 60 ans. Ils leur proposent l'abonnement pour la journée complète à



DR

29 francs! L'abonnement de 10 journées «isolées» ne coûte que 214 francs. Qui dit mieux?

Que faire en cas de décès?

Lorsqu'un décès survient dans la famille, les proches se trouvent confrontés à une série de décisions à prendre le plus rapidement possible. Un nouvel aide-mémoire mis au point par Pro Infirmis dresse la liste des dispositions urgentes. Qui faut-il informer du décès? Comment préparer les obsèques? Comment procéder pour l'avis mortuaire et les remerciements? En plus des adresses utiles, le guide donne également un aperçu des démarches à entreprendre pour régler la succession.

Pour commander l'aide-mémoire: envoyer des timbres d'une valeur de 85 centimes (courrier B) et indiquer l'adresse du destinataire à Pro Infirmis Suisse, Madame Tanja Miserez, case postale 1332, 8032 Zurich. Ou téléphoner au 044 388 26 26.

Pas de retraite pour Sophia Loren



Dukas/Archive

L'actrice italienne jouera dans une comédie musicale que le réalisateur Bob Marshall va tourner à New York en 2008. «Je vais devoir chanter et danser», a confié Sophia Loren à la presse italienne. «Oui, j'ai 73 ans, mais il est important pour moi d'aller de l'avant. Je suis prête à retourner sur les plateaux comme un bon petit soldat.» Une énergie d'autant plus admirable qu'elle a perdu son mari, Carlo Ponti, en janvier dernier. Inspiré par Fellini et son film *Huit et demi*, cette comédie sera intitulée *Nine*. En fait, la sublime actrice n'a jamais abandonné les plateaux: son dernier film ne remonte qu'à 2005.

2^e pilier Où sont nos milliards?

La question paraît toute simple... Eh bien non, il est impossible de savoir dans quels secteurs et dans quels pays sont investis les fonds de nos caisses de pension. C'est la conclusion étonnante d'une étude financée par le Fonds national suisse et menée par trois chercheurs de l'Université de Neuchâtel.

L'impact des caisses de pensions sur les circuits de financement et de contrôle de l'économie suisse, de José Corpataux, Thierry Theurillat et Olivier Crevoisier.

3^e pilier Tous au boulot!

Dès le 1^{er} janvier, les personnes qui conservent une activité lucrative après l'âge officiel de la retraite pourront continuer de cotiser à un 3^e pilier lié pendant cinq ans. Rappelons que le montant versé sur un tel compte est fiscalement intéressant puisque le contribuable peut le déduire de son revenu. Le Conseil fédéral a sûrement une petite idée derrière la tête en offrant ce cadeau aux retraités actifs. Son but ne serait-il pas de préparer le terrain en douceur pour relever l'âge légal de la retraite?